

N° 354

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 avril 1986.

PROPOSITION DE LOI

instituant une journée nationale des Français d'outre-mer.

PRÉSENTÉE

Par MM. Michel DURAFOUR et Max LEJEUNE,

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

L'institution d'une journée nationale des Français d'outre-mer rappellera le souvenir de tous ceux, civils ou militaires, qui ont consacré leur activité au rayonnement de la France outre-mer et à la défense de ses intérêts, et plus particulièrement de ceux qui ont sacrifié leur vie à cette cause.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

Il est institué une journée nationale du souvenir des Français d'outre-mer.

Art. 2.

Cette journée sera fixée au dernier dimanche d'octobre.